



Charte du Chercheur Partenaire

[#DigitAg](#), l'Institut Convergences Agriculture Numérique est l'un des [10 Instituts Convergences français](#) financés dans le cadre des Investissements d'Avenir, et le seul Institut Convergences dédié à l'agriculture.

Créé en Janvier 2017, il est porté par l'INRAE et 15 membres fondateurs publics et privés (les Etablissements-membres).

En 2019, il rassemble près de 550 chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs afin de favoriser le développement harmonieux de l'agriculture numérique, de l'acquisition des données jusqu'à leur usage, en s'appuyant sur 3 piliers : la recherche, l'enseignement et la relation industrielle, en France et à l'international.

#DigitAg s'appuie sur une forte interdisciplinarité, allant des sciences agronomiques et biologiques aux sciences de l'ingénieur (informatique, mathématiques, électronique) en passant par les sciences économiques et sociales (droit, sociologie, sciences de gestion), avec l'implication de [29 unités de recherche](#).

En 2018, un statut de chercheur associé avait été créé pour permettre aux chercheurs d'autres unités des Etablissements-membres de rejoindre l'Institut.

En 2020, un statut de Chercheur partenaire est proposé, afin d'ouvrir plus largement l'Institut Convergence à des chercheurs ou à des doctorants issus d'autres établissements de recherche académiques que les établissements membres, en France et dans le monde. Ce statut est réservé aux chercheurs d'établissements de recherche académique ou d'instituts techniques ayant une mission de recherche

Un **chercheur partenaire** est un chercheur, enseignant-chercheur ou doctorant qui :

- travaille sur les thématiques de #DigitAg ;
- n'appartient pas à un établissement membre de #DigitAg ;
- manifeste un intérêt pour rejoindre la communauté #DigitAg.

Le statut de **chercheur partenaire** est attribué de droit à tout chercheur étranger qui a été accueilli en mobilité financée par #DigitAg.

Les chercheurs qui souhaitent devenir **chercheur partenaire** doivent en faire la demande (voir document *Comment devenir chercheur partenaire*), qui sera ensuite instruite par le comité de direction (CoDir) de #DigitAg.

Le statut de **chercheur partenaire** offre la possibilité de participer à l'animation scientifique de l'Institut en ouvrant les droits suivants :

- Participer aux **Ateliers Scientifiques** thématiques organisés par les animateurs du projet ;

- Participer aux **Ecoles Chercheurs ou Ateliers Chercheurs** organisées par l'Institut ;
- Participer à la **DigitAgora**, la réunion annuelle de la communauté #DigitAg ;
- Avoir **accès aux informations** envoyées à la communauté #DigitAg ;
- **Proposer des animations scientifiques financées par l'Institut**, sous réserve que ces animations soient organisées et co-construites avec des animateurs d'Axes et Challenges ;
- **Proposer des Ecoles chercheurs co-financées par l'Institut**, sous réserve que ces Ecoles Chercheurs soient organisées et co-construites avec un chercheur membre de #DigitAg ;
- **Proposer d'organiser un Hackathon soutenu financièrement par l'Institut**, sous réserve que ce Hackathon soit organisé et co-construit avec un chercheur membre de #DigitAg ;
- **Possibilité de postuler à l'AAP « labellisation de thèse »** (cette labellisation n'ouvre toutefois pas droit à la bourse de soutien de 1000 € pour une thèse accueillie en dehors d'un Institut membre de #DigitAg)

D'autres droits pourraient être signifiés ultérieurement par le CoDir #DigitAg.

En contrepartie, le **chercheur s'engage** à :

- Participer à la vie de la communauté #DigitAg ;
- Faire remonter au fil de l'eau à l'équipe projet #DigitAg les informations à partager sur ses activités en lien avec l'agriculture numérique ;
- Mentionner #DigitAg dans les publications / communications issues des travaux qui seraient éventuellement financés par l'Institut (<http://www.hdigitag.fr/fr/com>) ;

Par la présente, les signataires s'engagent à respecter les points de la charte du **chercheur partenaire**

M. Mme
Chercheur partenaire

M / Mme
Directrice/ Directeur de
l'unité

Mme Véronique Bellon Maurel,
Directrice de
l'Institut Convergences #DigitAg

